Image not found or type unknown

# Vente aux enchères publiques au tribunal de grande instance

Par **afaure**, le **17/08/2010** à **13:19**

Bonjour,

Lors d'une vente aux enchères publiques qui a lieu au tribunal de grande instance, outre les frais annexes classiques (frais préalables de vente - frais d'huissier et de publicité, + droits de mutation + frais et droits de recouvrement), y a-t-il en plus à payer des frais de notaire, comme sur une vente classique ?

merci par avance de votre réponse.

cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés